



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 juillet 2018  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 23 juillet 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La coalition internationale illégale dirigée par les États-Unis d'Amérique a commis plusieurs nouveaux crimes contre des civils innocents, les 13, 16 et 21 juillet 2018, lorsque son aviation militaire a pilonné des secteurs habités des villages de Baghouz Faouqani et de Soussé, qui se trouvent non loin de la ville d'Albou Kamal (province de Deïr el-Zor). Elle a également visé les civils qui fuyaient les villages à la suite des actes de terrorisme commis par Daech, qui ont fait 32 morts parmi les civils, des femmes et des enfants en majorité.

La coalition continue de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à l'encontre de civils, de soutenir les actes de terrorisme et de se servir de terroristes et de milices séparatistes pour parvenir à ses fins, ce qui contredit les affirmations faites au Conseil de sécurité par les États-Unis et d'autres pays membres de la coalition méprisables au sujet de la protection des civils en situation de conflit armé, du respect du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire et du respect de l'intégrité territoriale de la Syrie et de son peuple. Les crimes de la coalition révèlent que l'ONU et le Conseil de sécurité n'ont pris aucune mesure pour appliquer le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies et n'ont pas mis un terme aux agissements et aux machinations hostiles de cette coalition qui vise à porter atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et à prolonger la crise.

La République arabe syrienne exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, à condamner ces massacres et à agir immédiatement pour y mettre fin et empêcher tout nouveau massacre. Il doit également mettre un terme à la présence hostile et illégale sur le sol syrien des forces américaines et autres forces étrangères et les empêcher de mettre à exécution leurs desseins, à savoir soutenir le terrorisme, porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la République arabe syrienne et prolonger la crise.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
Ministre plénipotentiaire  
(*Signé*) Mounzer **Mounzer**

---